



*Établissement public du ministère
chargé du développement durable*

Atelier C'

Concertation AAC-BV

Journée animateurs pollutions diffuses
19 décembre 2017



Difficultés externes

*Établissement public du ministère
chargé du développement durable*

- Difficultés administratives : réglementation, encadrement aides agricoles
- Autres zonages : PPC, ZSCE, ZV nitrates, Sage, écophyto2, GIEE, biodiversité
- Echelle AAC-BV / acteurs: comcom, départementaux, régionaux, économiques
- Capacités financières (agences, feader, agriculteurs) et humaines (état, agences)
- Changement climatique, évolution agricole



Opportunités externes

*Établissement public du ministère
chargé du développement durable*

- Structuration maîtrises ouvrage EPCI/Notre
- Démarche volontaire, pas contrainte réglementaire à ce stade
- Documentation fournie et actualisée
- Outil Contrat Territorial/Global agences
- Animation territoriale et animation agricole financée, même en inter-contrat

Facteurs de mise en place d'un plan d'actions

Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Figure 3 : Eléments clés de la démarche de protection des AAC





Facteurs internes non agricoles

*Établissement public du ministère
chargé du développement durable*

- Implication des acteurs, acceptation locale
- Consommation eau / zone AAC-BV
- Inertie du système eau, zones préférentielles
- Surface de l'AAC-BV, nombre acteurs
- Structuration de la maîtrise d'ouvrage : moyens humains et financiers, gouvernance
- Animation territoriale: quantité, qualité et pérennité
- Foncier: disponibilité, usage, coût



Facteurs internes agricoles

*Établissement public du ministère
chargé du développement durable*

- Entente porteur / profession agricole
- Implication des agriculteurs, gouvernance
- Groupes agricoles (GDA, CETA, coop, Cuma)
- Niveau et nature de la pollution
- Occupation du sol: cultures / élevage, homogénéité
- Animation agricole: quantité, qualité et pérennité
- Filières, appellations, débouchés locaux
- Productivité agricole

Les fondamentaux...

Établissement public du ministère
chargé du développement durable

- Réaffirmer la légitimité de la collectivité à gérer la ressource et à agir sur les pressions :
 - Dans une AAC : obligation de distribution AEP conforme normes nitrates et pesticides, prix de l'eau, continuité service, normes eaux brutes
 - Dans un BV: état des eaux, respect des autres usages et des milieux aquatiques
 - Coût du curatif / préventif
- Réglementation PPC pollutions ponctuelles, AAC prioritaire pollutions diffuses, BV selon pressions

(d'après SEV 79 – décembre 2016)



..des préalables à la mise en place des actions

Établissement public du ministère chargé du développement durable

- Objectiver et partager le constat :
 - délimitation AAC-BV,
 - diagnostic des pressions
 - Prise en compte pressions JEVI, assainissement, industrie
- Approche économique indispensable : coop-négoces, micro-filières



..des points clés tout au long de la démarche

Établissement public du ministère
chargé du développement durable

- **Gouvernance:**
 - partager les décisions,
 - co-construction plan actions
 - Plusieurs niveaux: copil, cotech, forum
- **Plan action adapté, réaliste, mesurable, pérenne**
- **Indicateurs de moyens / résultats (selon acteurs)
dont teneurs nitrates et pesticides**
- **Communication**
 - à tous les stades de la démarche
 - auprès de tous les acteurs, dont consommateurs



*Établissement public du ministère
chargé du développement durable*

Merci pour votre attention !

Rémy Marquès
Agriculture - Zones humides - International
Délégation Centre-Loire
Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 av de Buffon 45063 Orléans
Tél 02 38 51 74 01
remy.marques@eau-loire-bretagne.fr